

Coopérative Oléicole de Velaux

Conditions obligatoires d'adhésion à la coopérative oléicole.

Nombre de parts que vous devez acquérir si vous apportez :

Moins de 100 kg.....1 part. De 301 à 400 kg.....4 parts.

De 101 à 200 kg.....2 parts. De 401 à 500 kg.....5 parts.

De 201 à 300 kg3 parts. Plus de 600 kg.....6 parts.

Au-delà de 600 kg, aucune part supplémentaire n'est nécessaire.

Droit d'entrée 20 € : **Seulement la Première Année**

Coût de la part 10 € : **Seulement la Première Année**

Frais de gestion 8.00 € TTC Annuel.

Participation Emballages Plastique retrait huile 1€10/u (2L,3L,5L)

<https://www.moulindevelaux.com/content/7-cooperateur>

Tarifcation Récolte 2024:

Lot commun l'après midi (horaires variables)

Tonnage total réalisé par la Coop.	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT
< à 200 t	0,57	0,540
De 200 à 250 t	0,52	0,493
De 250 à 350 t	0,50	0,474
De 350 à 400 t	0,48	0,455
> à 400 t	0,47	0,445

Lot à façon sur rendez-vous le matin de 8h30 à 11h30

Quantité minimale : 200 kg

Quantité par Lot de Trituration	€/kg d'olive TTC	€/kg d'olive HT (TVA 5,5%)
Entre 200 et 1000 kg	0,58	0,550
Entre 1t et 3t	0,52	0,493
Entre 3t et 5t	0,49	0,465
Entre 5t et 10t	0,42	0,398
Au-delà de 10t	0,40	0,380

Cotisation AFIDOL : 0,19 € ttc par kg d'huile produit (tva 20%).

Pour y faire triturer vos olives, vous devez obligatoirement être coopérateur.

Pour cela, vous devez vous acquitter d'un droit d'entrée et d'un nombre de parts correspondant à vos apports d'olives.

Je soussigné :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-Mail :

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions d'apport et de trituration d'olives à la coopérative oléicole de Velaux.

Date : Signature précédée de la mention lu et approuvé.

Coopérative Oléicole de Velaux

Chemin du Moulin Neuf 13880 Velaux

Tél: 04.42.46.31.07

Site internet : www.moulindevelaux.com

Agrément HCCA : 11 957

E-mail : contact@moulindevelaux.com